



## **VISIO CONFERENCE « Covid » (sans le ministre) du 2 avril 2021**

### **Notre déclaration : *Qu'attend le ministère ?***

Après deux mois sans réunion « spéciale COVID », nous voici de nouveau convoqués, et une nouvelle fois sans le ministre...

Que s'est-il passé depuis ? En trois semaines, les cas positifs ont augmenté de 52% dans notre ministère nous plaçant à la même situation qu'en octobre 2020. On constate une multiplication des clusters : comme au CD de Salon en Provence (20 détenus et 6 gardiens) ou au TJ de Grasse (30 cas positifs et une vingtaine de cas contacts).

**Il faut réagir en réduisant l'activité de nos services.** Pour rappel, suite au « Grand confinement » du printemps dernier, il avait été demandé aux services de mettre à jour des projets de PCA et de se tenir prêts à les réactiver.

La réduction de l'activité est nécessaire car bon nombre de nos collègues devront être placés en ASA pour garder leurs enfants de moins de 16 ans une partie des tâches n'étant pas télétravaillables comme vous nous le rappelez souvent

**Il faut des consignes claires de la part du ministère et valables sur l'ensemble du territoire si l'on veut éviter la cacophonie locale.** En parlant des consignes, depuis début février nous avons eu pour ordre de ne pas faire de réunions de plus de 6 personnes. Pourtant sur les réseaux sociaux, on trouve trace de nombreuses réunions récentes concentrant une dizaine de personnes. Et que dire des « bonnes pratiques » du garde des sceaux puisque le 8 mars il réunissait autour de lui au moins 22 personnes ! Quel exemple pour nous...

La communication au sein des services manque parfois cruellement de transparence. La détection de cas positifs n'est parfois pas portée à la connaissance des agents de services. Ailleurs nous avons relevé la situation d'un agent sommé de s'expliquer par sa hiérarchie pour avoir signalé ses collègues comme cas contacts ! Il est inadmissible que certains chefs jouent ainsi avec le feu !

Enfin, la porte de sortie de la crise est censée être la vaccination. La cour d'appel de Paris a passé un accord avec l'Hôtel Dieu pour faire vacciner les personnes de plus de 55 ans et atteintes d'un ou plusieurs risques. La DPJJ a d'ailleurs également saisi le ministère de la santé pour envisager la vaccination de ses agents. **Qu'est-il envisagé pour les agents du ministère de la Justice ?**

Concernant les écoles, nous avons pris bonne note des mesures prises pour les élèves de l'ENG. La CGT demande à ce que le même régime soit appliqué à l'ensemble des élèves stagiaires du ministère, à savoir une réduction maximale des cours en présence, selon le calendrier établi pour les scolaires, afin d'éviter les brassages de toutes les régions.

Si comme vous le savez, les conditions de « dialogue social » à propos de la loi dite de « confiance » nous ont inspiré au contraire une grande défiance, il est impératif que le ministre prenne enfin en considération la situation de ses agents et arrête de faire des opérations de communication. La confiance est rompue, à vous de la réinstaurer. On a le sentiment que la priorité du ministère reste la communication, tandis que la prise en compte des agents passe à la trappe.

Nous ressentons un épuisement professionnel comme jamais dans les services. Les discours, les notes et circulaires qui prônent la santé des agents avant tout ne sont pas du tout en adéquation avec ce qu'il se passe réellement en juridiction. La « QVT » ne saurait se réduire à la « bonne pratique », mise en avant par le ministre, d'organiser des bars à cocktails et des séances de massages.

En semi-télétravail le 2 avril 2021